



---

DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le :	22 février 2001
TITRE :	Suppléance : personnel enseignant permanent et occasionnel	Révisée le :	28 mai 2009

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## **PRÉAMBULE**

Il importe d'énoncer le processus à suivre lors de l'absence du personnel enseignant.

## **POLITIQUE**

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) s'engage à offrir un service de suppléance afin de voir au bon fonctionnement des écoles et d'assurer la sécurité des élèves.